



**MINISTRE DES MINES  
ET DE LA GEOLOGIE**

.....  
**Cabinet du Ministre**  
.....

N°...../MMG/CAB/08

0101

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

.....  
Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le .....2008

19 AOUT 2008

**Le Ministre**

**A**  
**Monsieur le Directeur**  
**des Opérations de BSGR**

Objet : Demande d'appui pour extension  
Permis de Recherche

Conakry

**Monsieur le Directeur,**

J'accuse réception de votre correspondance N° 0266/BSGR/08 du 05 août 2008 par laquelle vous renouvelez votre demande d'extension de Permis de Recherche sur les blocs 1,2 et 3 de la chaîne du Simandou.

Vous vous souviendrez que dans la réponse à votre correspondance du 30 avril 2008, je vous avais énoncé certains principes relatifs à l'octroi des permis de recherche, à la rétrocession et aux extensions qui ne peuvent être possibles sans la présentation des résultats des permis de recherche précédents.

Le Décret N° D/41/PRG/SGG/du 28 juillet 2008 auquel vous faites référence, qui rapporte le Décret N° D/2006/008/PRG/SGG du 30 mars 2006, demande au Ministère des Mines et de la Géologie son application pour redéfinir la Concession Minière sur le Simandou conformément au Code Minier. Vous devez savoir qu'à ce jour, les blocs 1, 2 et 3 que vous sollicitez ne sont pas disponibles.

La stratégie du Gouvernement pour la valorisation des substances d'intérêt particulier (bauxite, fer et hydrocarbures), est désormais d'avoir des partenaires qui par leurs capacités techniques et financières peuvent développer de tels projets avec un chronogramme bien défini et des engagements à réaliser des infrastructures de base en dehors de leur projet minier dont les modalités de remboursement des coûts de réalisation devront être bien définies par les parties.

Tout en comptant sur votre compréhension, veuillez recevoir, **Monsieur le Directeur**, l'expression des mes sentiments distingués.



**Ahmed KANTE**